

COMMUNES DE CONCA (20135) ET SARI-SOLENZARA (20145)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : 16/07/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, notaire associé de la SCP GRIMALDI-MICHELI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

1- Mr Paul Dominique Eugène MOSCONI, demeurant à FAVONE (20135), Les Logis, célibataire.

Né à PARIS (75002) le 20/01/1928.

Décédé à PORTO VECCHIO (20137), le 17/11/2013.

2-Monsieur René Jean Angel **MOSCONI**, demeurant à FAVONE (20135) Les Logis.

Né à NICE (06000) le 17/04/1937.

Veuf de Mme Colette Lucienne Paule **BERGAENTZLE**.

Décédé à BASTIA (20200) le 14/11/2019.

Portant sur :

1-A CONCA (20135).

Diverses parcelles de terres cadastrées :

- S° D, n° 75, SORBAGANA (BND à prendre sur une surface totale de 92a 70ca), pour 46a 35ca.

- S° D, n° 756, CAPANELLA, pour 1ha 13a 63ca.

- S° D, n° 1295, SORBAGANA (BND à prendre sur une surface totale de 28ca), pour 14ca.

- S° D, n° 1296, SORBAGANA (BND à prendre sur une surface totale de 32a 21ca), pour 16a 11ca.

- S° D, n° 1297, SORBAGANA (BND à prendre sur une surface totale de 42a 15ca), pour 21a 07ca.

- S° D, n° 1298, SORBAGANA (BND à prendre sur une surface totale de 13ha 34a 47ca), pour 6ha 67a 24ca.

2-A SARI-SOLENZARA (20145).

Une parcelle de terre cadastrée :

S° D, N° 198 PIANA pour 4a 24ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr